

Musée Classé - Restauration d'oeuvres d'art - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter un concours financier auprès du Ministère de la Culture - Direction des Musées de France - pour la restauration des oeuvres d'art suivantes :

- Mantegna «portrait d'homme»	9 488,00 F
- Vivarini «portrait d'homme»	8 302,00 F
- Gros «Jeanne au bain»	15 180,80 F
- Sarcophage égyptien	36 469,50 F
- 3 sarcophages égyptiens complets et 2 couvercles	8 895,00 F
- objets archéologiques en bronze	44 318,00 F
- Courbet «tête de femme»	4 744,00 F
- Troyon «paysage»	9 250,80 F
- Subleyras «présentation de la croix»	5 676,80 F
- Subleyras «la communion de Sainte-Thérèse»	2 372,00 F
- Moyaert «Joseph reconnu par ses frères»	7 116,00 F
- Petits objets archéologiques (lampe à huile, vase fusi-forme...)	2 236,75 F
- Christ de douleur du XVI ^{ème} (cire polychrome)	9 488,00 F
- Wyrsh «portrait de Nicolas Nicole»	10 081,00 F
- Ensemble de peintures	3 683,70 F

Dès notification des subventions du Ministère, il est proposé au Conseil Municipal de :

- les inscrire en recettes au chapitre 903.61 article 1051 (subvention de l'État) 00509 code service 52010,

- les réimputer en dépenses au même chapitre article 235 (restauration d'oeuvres d'art) 00509 code service 52010.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a beaucoup d'oeuvres à restaurer, beaucoup d'argent à dépenser, Monsieur l'Adjoint, et nous l'espérons beaucoup de subventions à obtenir de la part du Ministère de la Culture. C'est un travail qui se poursuit avec notre excellent conservateur du Musée, M. Matthieu PINETTE.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte ces propositions.